

Casablanca, le 23 juin 2011

CHF-I-043

Objet : Formations diplômantes et cycles longs en interentreprises au Maroc.

Les modalités et les conditions de traitement des demandes de formations individuelles type cycles longs ou diplômants en interentreprises au Maroc pour le personnel Hors Cadres et TAMCA Haute Maîtrise sont fixées comme suit :

I. Règles générales

- Toute demande de formation doit être validée et motivée par le directeur de l'entité d'appartenance de l'agent demandeur.
- Les formations diplômantes n'ouvrent pas automatiquement droit à une promotion.
- Les agents qui bénéficieront de la participation du Groupe OCP aux frais de ce type de formation doivent signer un engagement dont les conditions sont fixées en annexe I.

II. Critères d'éligibilité

Peuvent bénéficier de la participation du Groupe OCP aux frais de formations type cycles longs ou diplômants, les agents Hors cadres et TAMCA Haute Maîtrise, remplissant les conditions ci-après :

- avoir une ancienneté minimum de 4 ans au sein du Groupe OCP.
- ne pas avoir bénéficié de cet avantage pendant une période de 10 ans.

III. Quota

Le nombre d'agents qui bénéficient de la participation du Groupe OCP est déterminé sur la base de 2% de l'effectif du personnel Hors Cadres et TAMCA Haute Maîtrise du Groupe et dans la limite du budget fixé annuellement à ce titre.

IV. Participation du Groupe OCP

Les agents retenus bénéficieront au titre de la participation du Groupe OCP d'une contribution représentant 70% du montant global de la formation, plafonnée à 100 000 DH. Les 30% restants étant à la charge de l'agent bénéficiaire. Les frais de déplacement y afférents feront l'objet d'un remboursement à raison d'un déplacement par semaine.

.../...



V. Procédure de traitement des candidatures

Création et rôle de la Commission

Une commission sera créée dans ce cadre; elle sera composée des Directeurs Sites ou représentants, des DRH sites, du Directeur Université et Formation, du Directeur Gestion des Hors Cadres et du représentant Direction Audit et Contrôle.

La Commission aura pour mission l'examen et la pré-validation des candidats retenus; la liste sélectionnée sera soumise pour approbation finale au :

- Directeur Exécutif du Pôle Capital humain pour le personnel Hors Cadre et TAMCA Haute Maîtrise de Casablanca,
- Directeur Exécutif du Pôle industriel pour les TAMCA Haute Maîtrise des Sites.

Etapes de déroulement du traitement des demandes

L'annexe II précise les différentes étapes du processus de traitement des dossiers de candidature, les acteurs ainsi que le calendrier correspondant.

Le Directeur Exécutif du Pôle Capital Humain p.i.

EL KADIRI Mohamed

Annexe I à la CHF-I-043

Conditions d'engagement

Montant du financement en DH	Durée de l'engagement
= 100 000	5 ans
[75 000 – 100 000[4 ans
[50 000 – 75 000[3 ans
[50 000 – 30 000[2 ans
< 30 000	1 an

Etapes de déroulement du traitement des demandes de Formations diplômantes et cycles longs en interentreprises

Entité (*)	Etape	Dates
Institut des Savoirs OCP	Reçoit les demandes de formation et invite les agents HC concernés à remplir le dossier de candidature prévu.	Décembre de l'année N-1 – Mai de l'année N (*)
Institut des Savoirs OCP	Vérifie les critères d'éligibilité en collaboration avec CHC Donne son avis sur les dossiers de candidature au regard de son programme annuel Complète et contrôle les dossiers de candidatures pour la tenue de la réunion de la commission	Décembre de l'année N-1 – Mai de l'année N (*)
Commission	 Apprécie les candidatures Arrête les choix des candidats Formule des recommandations éventuelles 	Juin de l'année N
Institut des Savoirs OCP	Soumet les dossiers retenus à l'approbation du DEX CH	Juin de l'année N
Institut des Savoirs OCP	Communique les résultats aux agents HC concernés	Fin Juin de l'année N
Entité CHC	Prépare les contrats de formation et invite les agents retenus pour signature de l'engagement	Juin/juillet de l'année N
Institut des Savoirs OCP	Procède à l'inscription des agents auprès des établissements concernés	

(*) Pour la population TAMCA Haute Maîtrise des sites :

- les entités Institut et CHC sont remplacées par les DRH sites.
- · L'organisation des commissions est assurée par les DRH sites.